

Présents : Michel AUDRAN, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Aline PIRVAN, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH, Charles SPETH.

Excusés / Pouvoirs : Magali ANDRE (pas de pouvoir), Delphine MINEO qui a donné pouvoir à Cécile REVAH, Philippe PERRODO qui a donné pouvoir à Florence LARROQUE.

Mairie : Aurélie BILLARD, directrice des services de la mairie.

Sylvain BLANC est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Aurélie BILLARD fait lecture des délibérations du Conseil municipal du 11 octobre 2021. Aucune observation n'étant formulée, Michel AUDRAN demande aux conseillers présents de signer le registre des délibérations. Le quorum étant atteint, Michel AUDRAN aborde l'ordre du jour.

En préambule, Michel AUDRAN indique que la traditionnelle cérémonie des vœux prévue le 07 janvier 2022 est annulée en raison du contexte sanitaire. Cette dernière sera remplacée par un montage vidéo relatant les engagements et projets de la Commune diffusé sur les réseaux sociaux. Le concert Gospel est quant à lui maintenu le 08/01/22.

Ordre du jour

1. ELUS - FINANCES - VOTE DES TARIFS PUBLICS LOCAUX

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'examiner les tarifs publics locaux 2022. Ces derniers ayant évolué en décembre 2020, il propose de ne pas les modifier (cf. annexe 1).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

REVERSEMENT AUX PROPRIETAIRES PRIVES DE L'AIDE INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Marc PONS, conseiller municipal intéressé personnellement, sort de la salle du Conseil et ne participe ni aux débats, ni au vote.

Faisant suite à l'accueil des gens du voyage sur des terrains privés situés vers la ZAE Espace Bléone du 02 au 11 août 2021, la demande d'indemnisation des propriétaires concernés a été transmise aux services de l'agglomération, compétente en matière de gestion des aires d'accueil.

Or, le 1^{er} décembre 2021, la Commune a été informée que l'indemnisation de l'agglomération ne pouvait être versée qu'à la Commune, et non directement aux propriétaires privés, conformément à la délibération n°37 du Conseil communautaire du 10 avril 2019.

La Commune n'ayant pas été impactée financièrement par cet accueil, et ayant été informée néanmoins qu'elle percevrait une aide de 1 500 €, monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le reversement de cette somme aux propriétaires concernés, reversement calculé au prorata des montants de pertes d'exploitation déclarées : M. Julien PONS, Bousin 04510 Aiglun, M. Baptiste MARTIN, la Ferme du Pesquier 04510 Mallemoisson, et M. Rolland COMTE 04510 Mallemoisson selon les montants suivants :

- M. Julien PONS : 1 143 €
- M. Baptiste MARTIN : 176 €
- M. Rolland COMTE : 181 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME – Saisie par Voie Electronique (SVE) et dématérialisation de l'instruction de l'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'au 1^{er} janvier 2022 une ou plusieurs nouvelles obligations s'appliqueront à toutes les communes :

- la saisie par voie électronique (SVE) obligatoire pour toutes les communes, c'est à dire que tout administré pourra déposer sur une boîte courriel d'une commune un document d'urbanisme. Toutes les communes devront avoir la capacité de recevoir des saisies par voie électronique (SVE), selon les modalités mises en œuvre par ces dernières (email, formulaire de contact, téléservices etc.).
- la dématérialisation obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Chaque commune est compétente pour mettre en place cette SVE et la dématérialisation.

Toutefois, Provence Alpes Agglomération (PAA) intervient pour les communes dans le cadre de la mise à disposition d'un logiciel d'aide à l'instruction d'urbanisme dit cart@ds. Les services ont travaillé avec le fournisseur du logiciel pour le faire évoluer et l'adapter aux nouvelles règles qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022. L'agglomération se propose de mettre à disposition des communes une Saisie par Voie Electronique (SVE) mais également une dématérialisation aux communes obligées ou non.

Les frais de la mise à jour du logiciel seront payés par PAA.

A titre indicatif la répartition des frais de maintenance augmenterait d'environ 30% par an et passerait de 20 € à 27 € pour les plus petites communes et de 1 150 € à 1 572 € pour la plus importante. Les frais de formation des agents utilisant l'outil ont été négociés à 0 € en visio-formation.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. VOIRIE – Avenue des Grées – Echange de terrains

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la sollicitation de M. Philippe GARIDEL résidant au 12 avenue des Grées (parcelle A2087), de régulariser la construction d'une terrasse et d'une clôture érigés sur le domaine public communal.

Le plan présenté en annexe 2 prévoit un échange à superficie égale de terrains entre la Commune et M. Philippe GARIDEL :

- Terrains communaux appartenant au domaine public communal cédés à M. Philippe GARIDEL : terrains ADP(a) et ADP(b) de 17 et 15 m²

Echangés contre :

- Un terrain de 32 m² tirés de la parcelle A2087 (A2087p (c)) appartenant à M. Philippe GARIDEL situé à l'extrémité Ouest de la parcelle en limite de la Commune de Mallemoisson.

Les frais de géomètres et d'actes notariés seront pris en charge par M. Philippe GARIDEL ;

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. RIVIERES – Syndicat Mixte Asse Bléone – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la campagne qualité des eaux et du bilan « fin de parcours » du Contrat de Rivière « Bléone et affluents »

Monsieur le maire rappelle que la Commune est signataire du Contrat de Rivière « Bléone et Affluents » animé par le Syndicat Mixte Asse Bléone et portant sur la période 2015-2022.

Celui-ci arrivant à terme, une campagne qualité des eaux et un bilan « fin de parcours » doivent être réalisés en 2022 pour dresser un bilan des actions réalisées, évaluer leur efficacité et préparer l'« après Contrat de Rivière ».

Ces deux actions sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région à hauteur de 80% du montant TTC. L'autofinancement restant a été calculé par collectivité selon la clé de répartition « Bléone - Opération transversale (GEMAPI ET HORS GEMAPI) validée par les élus du Comité syndical.

Voici les montants concernant la participation communale envisagée :

	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin de contrat	Elaboration du bilan de fin du Contrat	Montant total	Annuité 2022	Annuité 2023
AIGLUN	94.80 €	55.30 €	150.10 €	75.05 €	75.05 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. RESEAUX – Eclairage public – Projet d'extinction partielle

Monsieur le Maire expose que réduire ou éteindre l'éclairage public nocturne permet de réduire considérablement les consommations électriques, la pollution lumineuse et préserver la biodiversité et l'environnement. Ces mesures s'inscrivent dans la prolongation du Grenelle II de l'Environnement.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relève des pouvoirs de Police du maire, mais celui-ci peut toutefois solliciter l'avis de son Conseil avant de prendre un arrêté municipal.

La Commune a sollicité Provence Alpes Agglomération, collectivité qui gère l'éclairage public, pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires. Tout projet d'extinction doit par ailleurs être accompagné d'une information à la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fête ou d'événement populaire, l'éclairage pourra toujours être maintenu tout ou en partie durant les événements.

Monsieur le Maire propose ainsi d'éteindre l'éclairage public de 00h00 à 05h00 à compter du printemps 2022 à l'exception des ronds-points Georges Ricoux et des Grées, de l'avenue Jouve, de la place de la

Mairie, et de la rue des Pitchounets, voies et sites sur lesquelles une baisse d'intensité sera programmée de 00h00 à 05h00. Ce créneau pourra ensuite être modulé si nécessaire.

Les habitants seront informés de cette décision via l'Aiglun Info et les autres supports de communication, ainsi que lors des réunions de quartiers.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. SANTE – Maison de santé pluriprofessionnelle et cabinet médical – Plans de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce point ne sera pas voté lors de cette séance car ces projets ne sont encore qu'en phase préliminaire de conception. Une étude géologique G1 a été nécessaire en raison de l'incertitude de la nature du sol impliquant éventuellement des contraintes fortes en termes de fondations. Il rappelle l'importance pour la municipalité de trouver des médecins pour maintenir et favoriser l'accès aux soins des habitants et lutter contre les déserts médicaux. La Commune s'est ainsi engagée activement dans cette recherche et a facilité l'installation du Dr Guilmont en aménageant la salle des Romarins en cabinet médical. Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle a été inscrit dans le Contrat de Ruralité et de Transition Ecologique de Provence Alpes Agglomération, et a fait l'objet de plusieurs rencontres avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune, la Maîtrise d'Œuvre, l'ARS, la Région Sud, la CPAM, le CRES, les professionnels de santé, le Centre des Carmes, etc.

Un projet de cabinet médical s'est ajouté rapidement, une dentiste-prothésiste et un podologue ayant contacté la Commune exprimant le souhait de s'installer à Aiglun.

La recherche de médecins est difficile et plusieurs communes se heurtent aux mêmes obstacles. Cette problématique a été partagée avec d'autres élus lors du Congrès des Maires à Paris, et certaines communes se lancent désormais à la recherche de médecins roumains ou espagnols.

Pour obtenir une labellisation ARS et des financements conséquents de la part de l'Etat (jusqu'à 500 000 € pour les dépenses de construction), les professionnels de santé (2 généralistes et 1 paramédical à minima) doivent établir un « projet de santé » et se constituer en société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA), cadre juridique pour l'exercice regroupé des professionnels de santé libéraux en maison de santé pluridisciplinaire (MSP).

Monsieur le maire présente les plans provisoires remis par Gilles BROCCOLI, architecte mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre pour cette opération. La Maison de Santé présente une superficie de 300 m² (avec panneaux photovoltaïques) et le cabinet médical 330 m². Les locaux seraient loués. Monsieur le Maire présente ensuite l'estimation des dépenses et les plans de financement :

MAISON DE SANTE

MAISON SANTE (300 m2 à 2000 €/m2)					
DEPENSES		RECETTES			
	HT				
Estimation travaux (300 m2)	600 000,00 €	DETR	si label MSP	50%	345 000,00 €
MOE	64 200,00 €	CR PACA			101 700,00 €
Missions CSPPS et CT	10 000,00 €	LEADER (70% assiette second œuvre 250 000 € max)			83 300,00 €
Frais géomètre (47,62% des frais)	1 231,45 €				
Frais d'annonces marchés	2 000,00 €				
Assurance dommages ouvrage	5 000,00 €				
Divers Imprévus	7 568,55 €				
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE			160 000,00 €
		TVA Récupérée	16,40%		113 000,00 €
		Perte TVA			25 000,00 €
Investissements Hors taxes	690 000,00 €				
Investissements TTC	828 000,00 €	Total RECETTES			828 000,00 €

CABINET MEDICAL

CABINET MEDICAL (330 m2 2000 € le m2)					
DEPENSES		RECETTES			
	HT				
Estimation travaux (330m2)	660 000,00 €	DETR		26%	195 000,00 €
MOE	70 620,00 €	CR PACA			100 000,00 €
Missions CSPPS et CT	10 000,00 €	LEADER (70% assiette second œuvre 250 000 € max)			91 600,00 €
Assurance dommages ouvrage	5 000,00 €	DSIL			100 000,00 €
Frais géomètre (52,38% des frais)	1 354,55 €				
Annonces	2 000,00 €				
Divers Imprévus	1 025,45 €				
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE			263 400,00 €
		TVA Récupérée	16,40%		123 000,00 €
		Perte TVA			27 000,00 €
Investissements Hors taxes	750 000,00 €				
Investissements TTC	900 000,00 €	Total RECETTES			900 000,00 €

Globalement, les estimations en dépenses sont les suivantes :

Montants des travaux HT	1 260 000,00 €
Investissements Hors taxes (tous frais compris)	1 440 000,00 €
Investissements TTC	1 728 000,00 €
 Participation Commune (autofinancement et perte TVA)	 475 400,00 €

Concernant les recettes locatives, celles-ci ont été estimées sur 20 ans à **878 880 €**.

CABINET MEDICAL : 494 400 € au total

- Loyer dentiste 1100 € / mois sur 20 ans = 264 000 €
- Loyer podologue 496 € / mois sur 20 ans = 119 040 €
- Loyer logements de fonction sur 20 ans = 111 360 €

MAISON DE SANTE : 384 480 € (selon le même prix au m2)

Monsieur le maire indique ainsi que le recours à un emprunt serait possible s'il est nécessaire, les annuités étant couvertes par les recettes locatives.

Jacques CARTIAUX, 1^{er} adjoint, ajoute que le poste de secrétaire de la Maison de Santé est financé par la Sécurité sociale et l'ARS, ceci constituant un atout non négligeable.

Cette première présentation ne constitue qu'un point d'étape des projets, les superficies devant être réétudiées avec la Maîtrise d'Œuvre et les professionnels de santé, ainsi que toutes les autres questions relatives à leur conception. Il souhaite toutefois présenter ces dossiers aux services de l'État courant mars-avril afin de ne pas retarder l'ouverture de ces nouveaux services en septembre 2023, inauguration prévue en présence de M. Renaud MUSELIER, président de la Région Sud.

Enfin, monsieur le maire propose à Jacques CARTIAUX d'ajouter à sa délégation de fonction et de signature toutes les affaires relatives à la santé, proposition acceptée par ce dernier. L'arrêté concerné sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2022.

7. HALLE – Vote du Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023

Claude BOULIOU, adjointe déléguée au Sport, à la Culture, aux Associations et à la Transition écologique, rappelle au Conseil municipal que la Commune avait inscrit différents projets dans le futur Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 établi entre le Conseil départemental 04 et Provence Alpes Agglomération et ses communes membres.

Le projet de halle multiactivités comprenant un tiers-lieu écocitoyen a été retenu dans le volet 3 de ce contrat pour un montant de subvention de 100 000 €. Le maire doit être autorisé à signer le contrat départemental en conséquence.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. SPORTS / LOISIRS – Citystade – Plan de financement prévisionnel et demande de subvention DETR

Claude BOULIOU, adjointe déléguée au Sport, à la Culture, aux Associations et à la Transition écologique, rappelle au Conseil municipal la délibération D07 du 16 juin 2021 relative au projet de citystade et à son financement. Afin de finaliser celui-ci, il s'agit de délibérer sur une demande de subvention DETR 2022 et d'autoriser monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires. Elle ajoute que les subventions du FODAC et de l'Agence nationale du Sport ont été accordées conformément aux montants demandés et que les travaux débiteront durant le second trimestre 2022.

Dépenses HT		Recettes	
Structure citystade (15 x 30 mètres)	90 000 €	Agence du Sport pour structure citystade et création de surface (150 000 €) 50%	75 000 €
Dalle et terrassement pour création de surface du citystade	60 000 €	Etat crédits DETR 2022 (230 000 €) 40 %	92 000 €
Création de 12 places de parking en dalles perméables	30 000 €	Conseil départemental 04 FODAC 2021	9 100 €
Création accès routier et piétonnier depuis avenue Jouve	25 000 €		
Plantations de végétaux	15 000 €		
Mobilier urbain	10 000 €	Autofinancement 23.4% environ + TVA	99 900 €
Montant total HT	230 000 €		
TVA	46 000 €		
Montant TTC	276 000 €	Montant TTC	276 000 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés

9. PERSONNEL COMMUNAL – Périscolaire – Mise à disposition de deux agents territoriaux

Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux Ressources humaines et aux Affaires sociales, informe le Conseil municipal que le marché de prestation de services conclu avec l'association Léo Lagrange Méditerranée, 67 la Canebière 13001 Marseille, pour l'organisation de l'animation de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire du soir, durant trois années scolaires successives (de septembre 2018 à juillet 2021 – décision n°23/2018) intègre la mise à disposition des deux agents territoriaux hors périodes de vacances scolaires pour chaque année scolaire, pour un total de 6h30 hebdomadaires.

Celui-ci ayant été prolongé par avenant n°02 (décision n°48/2021), il s'agit également de poursuivre la mise à disposition de personnel telle qu'elle était prévue dans les clauses initiales du marché, c'est-à-dire mise à disposition d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles durant 3h00 hebdomadaires et mise à disposition d'un adjoint technique territorial durant 3h30 hebdomadaires, hors périodes de vacances scolaires jusqu'au 07 juillet 2022.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés

10. ELUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du Conseil municipal :

Communication – Attribution du marché de conception graphique et du site Internet de la Commune

Cécile REVAH, adjointe déléguée à la Communication et aux Affaires Scolaires, indique que l'entreprise OYOPI, 685 chemin de Campanelle 04660 Champstercier a été retenue pour un montant de 8 550 € ht. Le montant de la maintenance annuelle du site s'élèvera ensuite à 720€ TTC durant 4 années, après la période de garantie (1 an).

Cette dépense sera couverte à 100% par la subvention accordée par le Fonds de Relance (Transformation numérique). La prochaine réunion avec OYOPI est prévue le 04 janvier 2022 à 18h00.

Communication – Souscription offre Intramuros

Par ailleurs, un contrat d'acquisition et de maintenance pour l'utilisation d'une application mobile d'information de la population a été signé avec IntraMuros, 19 rue Chevalier 33000 Bordeaux, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} décembre 2021 pour un montant de 35 € ht/mois, dont 3 mois offerts.

Cette application destinée aux territoires ruraux, recommandée par l'Association des Maires, permet une meilleure communication entre les administrés et les mairies pour un coût modique. Les habitants seront informés de ce nouvel outil dès lors que la page d'Aiglun aura été complétée.

ENSEIGNEMENT – Marché de prestations périscolaires – Avenant n°02 de prolongation

Cécile REVAH, adjointe à la Communication et aux Affaires Scolaires, indique qu'il a été nécessaire de prolonger à nouveau le marché de services périscolaires de Léo Lagrange, l'annulation des élections municipales dignoises ayant chamboulé le calendrier de renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des centres aérés de l'agglomération. Un changement d'opérateur en mars-avril 2022 n'étant pas opportun pour le bon fonctionnement des services et le bien-être des enfants et des familles, le marché a été prolongé jusqu'au 06 juillet 2022 pour un montant de 16 463.30 € TTC. Le montant global du marché pour 4 années scolaires est porté à 82 651.30 € TTC.

BATIMENTS – SANTE – Maison de santé pluriprofessionnelle et cabinet médical dentaire – Attribution de la mission d'étude géologique G1 et intervention pour terrassement

Afin de connaître la nature du sol de la zone où la Maison de santé et le cabinet médical seront implantés, une étude géologique de type G1 a été confiée à Géokarst, 32 allée de Trets 13710 Fuveau, pour un montant de 2 400 € ht.

Les terrassements rendus nécessaires pour cette intervention ont été confiés à Bernard BRUNO, Le Grillet 04510 Aiglun, pour un montant de 350 € TTC.

HALLE MULTIACTIVITES ET CITYSTADE – Mission de relevés topographiques et de bornage

Le cabinet Ohnimus, 12 avenue du Gand BP8 04201 Sisteron, a été retenu pour effectuer des relevés topographiques et de bornage de la parcelle A1748 récemment acquise pour un montant de 2 002 € ht.

CABINET DES ROMARINS – Suspension temporaire de la mise à disposition

La mise à disposition du cabinet médical des Romarins auprès du Dr Guilmont est suspendue en raison de son absence du 29 novembre 2021 au 02 mai 2022 (ouverture de son cabinet médical à la Foux d'Allos). Durant cette période, toute facturation est suspendue. Celle-ci reprendra à compter de la réouverture du cabinet médical, à la date qu'indiquera le Dr Guilmont à la Commune.

AIDE SOCIALE – Mise à disposition de locaux pour permanence assistante sociale du Conseil départemental – Avenant n°03

Un avenant n°03 a été signé entre la Commune et le Conseil départemental établissant la mise à disposition gratuite d'un bureau le 3^{ème} jeudi matin du mois, de 9h à 12h, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour accueillir la permanence de l'assistante sociale du Centre médico-social de Digne-les-Bains.

VOIRIE – Accord cadre à bons de commande « Travaux de voirie communale et de génie civil 2021-2025 » - Avenant n°01 introduction d'un prix nouveau

Un avenant n°01 a été signé entre la Commune et le groupement conjoint d'entreprises Eiffage Route Méditerranée Alpes Vaucluse, ZAC du Prieuré, BP 34, 04350 Malijai / Cosepi France, ZAE Espace Bléone, 38 avenue Beau de Rochas 04510 Aiglun dont le mandataire solidaire est Eiffage Route Méditerranée Alpes Vaucluse, afin d'introduire le prix nouveau suivant : fourniture et pose d'un demi-tuyau caniveau béton O600 au prix de 90 € ht / ml.

RESEAUX – Electricité – Attribution du marché de fourniture d'électricité des bâtiments 2022-2024 (marché UGAP Vague 3)

Le marché de fourniture d'électricité des bâtiments communaux pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 a été attribué selon les deux lots suivants :

- lot 1 comprenant le groupe scolaire et la mairie : Engie, 7 rue Emmy Noether 93400 St Ouen, avec un choix de 100% d'énergie verte à haute valeur environnementale.
- lot 5 comprenant le pôle Moutet, le cabinet médical des Romarins, l'église du Vieil Aiglun, les stands de loisirs et le bâtiment des services techniques : Total Energies, 2 bis rue Louis Armand 75015 Paris, avec un choix de 100% d'énergie verte.

Les bordereaux de prix figurent en annexes 3.

MATERIEL - Acquisition panneaux d'affichage supplémentaires

Trois panneaux d'affichage, ainsi qu'une vitrine porte levante, ont été commandés auprès de Provence EPI, ZA des Blaches Gombert 04160 Château Anoux Saint Auban, pour un montant de 4 266.82 € ht.

FINANCES - Budget principal 2021 - Mouvements de crédits n°01

Le virement de crédits n°01 a été effectué en section de dépenses d'investissement du budget principal 2021 depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues » comme présenté ci-après :

Investissement	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D - 020 - Dépenses imprévues	- 300.00 €	
D - 275 - 27 – Dépôts et cautionnements versés		+ 300.00 €
	0.00 €	

FINANCES - Budget principal 2021 - Engagements comptables

Les dépenses engagées pour la période du 12 octobre 2021 au 13 décembre 2021 s'élèvent à 15 403.77 € TTC pour le budget principal. Le détail de ces engagements figure en annexe 5.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Devant la difficulté à recruter des médecins, monsieur le maire et Jacques CARTIAUX ont pris contact avec un cabinet de recrutement de médecins espagnols. La proposition est en cours d'examen. Ce contact fait suite à des recommandations d'autres communes ayant travaillé avec ce cabinet de recrutement.
- Mireille QUADRIO informe le Conseil municipal de la distribution des colis de Noël cette semaine. Les conseillers sont chargés de remettre individuellement les colis aux personnes éligibles de leur quartier.
- Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le repas de fin d'année des élus et des agents se tiendra au restaurant le Cheval Blanc à Marcoux le 16/12/21. Par ailleurs, les apéritifs de fin d'année se tiendront dans la salle du Conseil les 24/12 et 31/12 à 11h30. Les services seront fermés ces après-midis.
- Les goûters de Noël ont été remis aux enfants de l'école début décembre. Ils ont été confectionnés par La Boîte à Biscuits. Chaque conseiller et chaque agent bénéficieront également d'un sachet individuel.
- Enfin, Valérie INNOCENTI et l'entreprise FOSSATI sont remerciés chaleureusement pour le don de clémentines aux enfants du groupe scolaire.

Séance levée à 20h30.

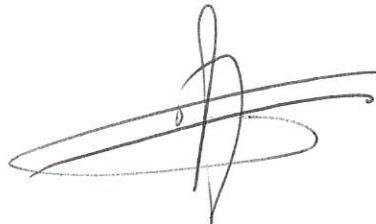
Vu le maire,

Michel AUDRAN



Le secrétaire de séance,

Sylvain BLANC



TARIFS PUBLICS LOCAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Pôle Raymond Moutet	
<i>Pas de locations aux particuliers quel que soit leur lieu de résidence</i>	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Accueil d'événements (privés ou publics) de type congrès, assemblée générale, etc., à l'appréciation du maire	400 € / jour
Organismes et services publics, EPCI, partenaires institutionnels	<i>gratuité</i>
Salle Henri Rochette	
<i>Les demandes de locations des particuliers sont uniquement réservées aux habitants d'Aiglun</i>	
Habitants de la commune	100 € par jour en semaine
	200 € le week-end
	caution : 450 € + 50 € (nettoyage)
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Organismes et services publics, EPCI, partenaires institutionnels	<i>gratuité</i>
Associations hors commune	20 € / demi-journée
Activités à but lucratif	20 € / demi-journée
Cabinet médical des Romarins	
Activités médicales / paramédicales	20 € / jour
Place Edmond Jugy	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Habitants de la commune	20 € / jour sans mise à disposition des stands
Vente aux enchères (huissiers)	50 € / manifestation sans mise à disposition des stands
Habitants ou associations hors commune	50 € / jour sans mise à disposition des stands
Marché "Bienvenue à la Ferme"	20 € / mois
Marché "Les Asses du bio"	20 € / mois
Cirque	forfait journalier fluides (eau et électricité) : 25 € / jour
	occupation du domaine public : 5€/jour
	caution : 400 €
Commerces ambulants (camions outillage, pizzas, linge de maison, divers, etc.)	5 € / jour
Forains stands de tirs et autres	10 € pour 2 jours 1/2
Forains manèges enfantins	20 € pour 2 jours 1/2
Forains auto-scooters / gros métiers	50 € pour 2 jours 1/2

Tarifs et durées des concessions du cimetière : délibération D07 du 25 septembre 2019 - Pas de modification

Département des Alpes de Haute Provence
Commune d'AIGLUN
 Section A(5) - Lieu-dit "Le Triron"
Propriété GARIDEL
PLAN DE DIVISION de la parcelle A n°2087
 et du Domaine Public communal

faisant apparaître :
 1°) La création de deux parcelles issues du Domaine Public Communal en vue de leurs sessions à M. GARIDEL ;

N°	Superficie	Messure	Observations
1	17 m ²	36,58 m	
2	15 m ²	32,71 m	

2°) La formation d'une parcelle à céder à la commune d'AIGLUN :

N°	Superficie	Messure	Observations
1	17 m ²	36,58 m	
2	15 m ²	32,71 m	

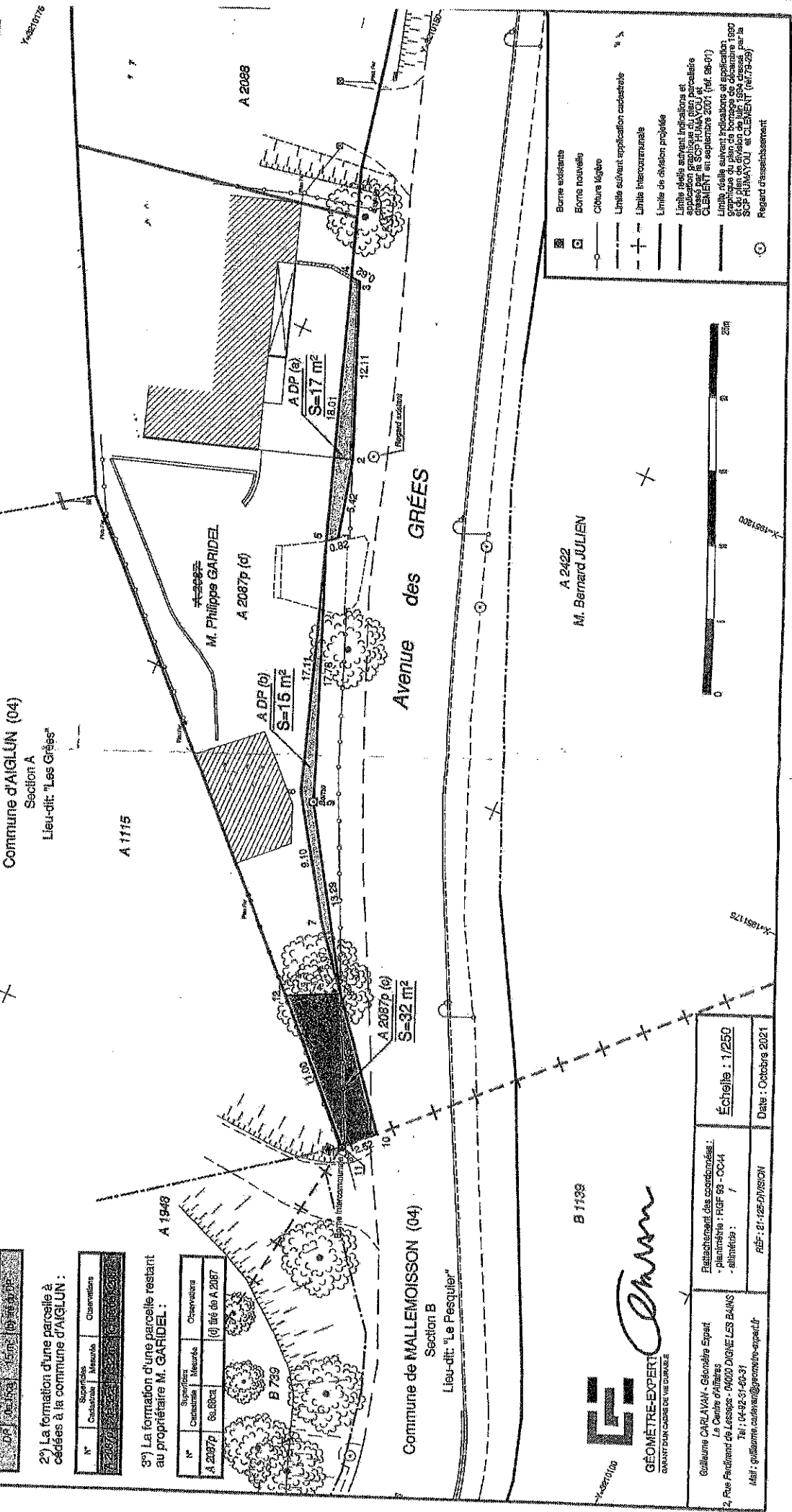
3°) La formation d'une parcelle restant au propriétaire M. GARIDEL :

N°	Superficie	Messure	Observations
A 2087p	17 m ²	36,58 m	(6) Sé de A 2087

Identifiant	Surface	Périmètre
A DP (6)	15 m ²	32,71 m
1	1951170,89	3210136,32
2	1951187,38	3210142,72
3	1951176,91	3210137,49
4	1951183,24	3210132,46
5	1951159,28	3210125,30
6	1951170,58	3210136,32

Identifiant	Surface	Périmètre
A DP (6)	17 m ²	36,58 m
1	1951187,85	3210142,06
2	1951193,13	3210143,27
3	1951204,42	3210147,65
4	1951203,49	3210143,28
5	1951187,38	3210142,72
6	1951187,85	3210142,06

Identifiant	Surface	Périmètre
A 2087p (6)	32 m ²	27,11 m
8	1951159,28	3210129,36
12	1951157,60	3210132,71
11	1951149,71	3210135,05
10	1951151,50	3210123,28
13	1951152,28	3210129,36



- ☐ Borne existante
- Borne nouvelle
- Closure légère
- Limite suivant application cadastrale
- - - Limite intercommunale
- Limite de division projetée
- Limite réelle suivant indications et application graphique du plan parcellaire dressé par le SCP HUMAYOU et CLENET en septembre 2001 (ref. 98-07)
- Limite réelle suivant indications et application graphique du plan de bornage de décembre 1990 dressé par le SCP HUMAYOU et CLENET (ref.73-69)
- ⊙ Regard d'assainissement

A 2422
 M. Bernard JULIEN

B 739

GE
GEOMÈTRE-EXPERT
 DEVANT D'UN CADRE DE VUE DURABLE

Guillaume CAPLAVAN, Géomètre Expert
 La Courbe d'Albans
 2, Rue Ferdinand de Lesseps - 04020 DIGNIE LES BAINS
 Tél : 04-92-37-46-31
 Mail : guillaume.caplavan@geometre-expert.fr

Rattachement des coordonnées :
 - planimétrie : HGF 98 - CO44
 - altimétrie : /

Échelle : 1/250

Date : Octobre 2021

B.F. : 21-125-DIVISION

Bordereau des Prix Unitaires HTT

Electricité 3
BPU Lot
Fournisseur ENGIE

20U046
1 -EVP-A

Grilles de prix énergie par poste horo-saisonnier

Année de livraison N

2022-2023-2024

Prix de la capacité, en €/kW

P-capacité
31,50 €/kW

CoefSécurité(N)
0,98

Coût de soulfrage physique lié à RTE ("Coefficient c")

Coefficient c
0,00 €/MWh

Prix du CEE Classique et du CEE Précarité pour le calcul du Terme relatif aux Certificats d'Economies d'Énergie TCEE

PCEE Classique
7,69 €/MWh cumac
0,416 MWh cumac/MWh

PCEE Précarité
7,69 €/MWh cumac
0,416 MWh cumac/MWh

TCEE
4,52 €/MWh

Prix ferme - sans ARENH

Grilles C5	Horo-saison TURPE	BASE	HP	HC
Coût fixe électricité	52,05	70,78	44,92	
Coefficient α, en kW/MWh	0,27	0,32	0,06	
Coût capacité CC	8,18 €/MWh	9,75 €/MWh	1,90 €/MWh	
Prix énergie PE	64,75 €/MWh	85,04 €/MWh	51,34 €/MWh	

Grilles C5-4P	Horo-saison TURPE	HPB	HCB
Coût fixe électricité	80,63	48,71	44,38
Coefficient α, en kW/MWh	0,66	-	-
Coût capacité CC	20,45 €/MWh	0,00 €/MWh	0,00 €/MWh
Prix énergie PE	105,60 €/MWh	53,23 €/MWh	48,90 €/MWh

Grilles C4 - 4 postes	Horo-saison TURPE	HPB	HCB
Coût fixe électricité	157,99	96,13	73,34
Coefficient α, en kW/MWh	0,61	-	-
Coût capacité CC	18,85 €/MWh	0,00 €/MWh	0,00 €/MWh
Prix énergie PE	64,75 €/MWh	100,65 €/MWh	77,86 €/MWh

Coût fixe électricité
47,21

Coefficient α, en kW/MWh
0,09

Coût capacité CC
2,84 €/MWh

Prix énergie PE
54,57 €/MWh

Grilles C3 - 5 postes	Horo-saison TURPE	HPH	HCH	HPB	HCB
Coût fixe électricité	162,90	162,90	107,93	100,14	69,02
Coefficient α, en kW/MWh	0,63	0,63	-	-	-
Coût capacité CC	19,47 €/MWh	19,47 €/MWh	0,00 €/MWh	0,00 €/MWh	0,00 €/MWh
Prix énergie PE	186,89 €/MWh	186,89 €/MWh	112,45 €/MWh	104,66 €/MWh	73,54 €/MWh

Grilles C2 - 5 postes	Horo-saison TURPE	HPH	HCH	HPB	HCB
Coût fixe électricité	162,90	162,90	107,93	100,14	69,02
Coefficient α, en kW/MWh	0,63	0,63	-	-	-
Coût capacité CC	19,47 €/MWh	19,47 €/MWh	0,00 €/MWh	0,00 €/MWh	0,00 €/MWh
Prix énergie PE	186,89 €/MWh	186,89 €/MWh	112,45 €/MWh	104,66 €/MWh	73,54 €/MWh

Grilles C2 - 5 postes	Horo-saison TURPE	Pointe	HPB	HCB
Coût fixe électricité	162,90	162,90	100,14	69,02
Coefficient α, en kW/MWh	0,63	0,63	-	-
Coût capacité CC	19,47 €/MWh	19,47 €/MWh	0,00 €/MWh	0,00 €/MWh
Prix énergie PE	186,89 €/MWh	186,89 €/MWh	104,66 €/MWh	73,54 €/MWh

Service associés non intégrés dans le prix énergie

Coûts liés aux Garanties d'Origine renouvelable de l'électricité, en €/MWh

	Coop50%	Coop70%	Coop100%
EV	1,02 €/MWh	1,53 €/MWh	2,04 €/MWh
EV+	1,05 €/MWh	1,57 €/MWh	2,09 €/MWh

Grilles de prix énergie par poste horo-saisonnier

Valeur pondérée du produit Calendar Baseload

Valeur pondérée du produit Calendar Peakload

Prix de la capacité, en €/kW

Coût de soutirage physique lié à RTE ("Coefficient c")

Année de livraison N

2022
Cal BL
147,25 €/MWh
Cal PL
196,61 €/MWh
P capacité
28,82 €/kW
Coefficient c
0,00 €/MWh

Prix du CEE Classique et du CEE Précarité pour le calcul du Terme relatif aux Certificats d'Economies d'Énergie TCEE

Coefficient réglementaire pour l'électricité, figurant au Code de l'énergie

Coefficient multiplicateur pour l'obligation liée aux ménages en situation de précarité énergétique, figurant au Code de l'énergie

PCEE Classique	PCEE Précarité	TCEE
6,50 €/MWh cumac	6,50 €/MWh cumac	3,82 €/MWh
0,416	MMH cumac/MMWh	

Prise en compte de l'ARENH

%ARENH(N) : rapport entre la puissance ARENH effectivement commandée par le fournisseur et le droit ARENH maximal théorique

PMP_{ARENH(N)} : prix moyen de revient de la bande ARENH commandée

PARENH : prix de l'ARENH

%Dépassement : part de la puissance ARENH prévisionnelle ayant été retirée suite au dépassement du plafond

CalBL_{Dépassement} : moyenne pondérée des achats de remplacement de l'ARENH écrité

Coefficient CH : valeur réglementaire fixant le rapport entre la puissance ARENH commandée et la puissance de garantie de capacité livrée conjointement

NB_{horaire} : nombre d'heures de l'année civile considéré

Grilles C5	Horo-saison TURPE	BASE
a	0,79	0,71
b	0,21	0,29
d	11,69	22,59
	0,27	0,32
Coefficient α, en kW/MWh	6,18 €/MWh	7,54 €/MWh
Coût capacité CC	66,70%	70,54%
Taux ARENH de la grille	108,94 €/MWh	121,17 €/MWh
Prix énergie PE		62,40 €/MWh

Grilles C5-4P	Horo-saison TURPE	HPH	HCH	HPB	HCB
a	0,63	1,64	0,71	1,66	1,43
b	0,37	0,64	0,29	0,66	0,43
d	47,76	24,05	13,50	7,73	6,38
	0,68	0,11	-	-	0,06
Coefficient α, en kW/MWh	17,62 €/MWh	1,59 €/MWh	-1,52 €/MWh	-	0,28 €/MWh
Coût capacité CC	71,23%				
Taux ARENH de la grille	159,91 €/MWh	69,91 €/MWh	75,24 €/MWh	34,14 €/MWh	62,40 €/MWh
Prix énergie PE					

Grilles C4 - 4 postes	Horo-saison TURPE	HPH	HCH	HPB	HCB
a	0,53	1,89	0,62	1,88	1,88
b	0,47	0,89	0,38	0,88	0,88
d	45,80	25,82	18,62	4,15	4,15
	0,64	0,01	-	-	-
Coefficient α, en kW/MWh	16,46 €/MWh	-1,26 €/MWh	-1,56 €/MWh	-1,56 €/MWh	-1,56 €/MWh
Coût capacité CC	73,04%				
Taux ARENH de la grille	159,61 €/MWh	55,12 €/MWh	72,67 €/MWh	24,85 €/MWh	24,85 €/MWh
Prix énergie PE					

Grilles C5-4P	Horo-saison TURPE	HPH	HCH	HPB	HCB
a	0,63	1,64	0,71	1,66	1,43
b	0,37	0,64	0,29	0,66	0,43
d	47,76	24,05	13,50	7,73	6,38
	0,68	0,11	-	-	0,06
Coefficient α, en kW/MWh	17,62 €/MWh	1,59 €/MWh	-1,52 €/MWh	-	0,28 €/MWh
Coût capacité CC	71,23%				
Taux ARENH de la grille	159,91 €/MWh	69,91 €/MWh	75,24 €/MWh	34,14 €/MWh	62,40 €/MWh
Prix énergie PE					

Grilles C4 - 4 postes	Horo-saison TURPE	HPH	HCH	HPB	HCB
a	0,53	1,89	0,62	1,88	1,88
b	0,47	0,89	0,38	0,88	0,88
d	45,80	25,82	18,62	4,15	4,15
	0,64	0,01	-	-	-
Coefficient α, en kW/MWh	16,46 €/MWh	-1,26 €/MWh	-1,56 €/MWh	-1,56 €/MWh	-1,56 €/MWh
Coût capacité CC	73,04%				
Taux ARENH de la grille	159,61 €/MWh	55,12 €/MWh	72,67 €/MWh	24,85 €/MWh	24,85 €/MWh
Prix énergie PE					

Grilles C5	Horo-saison TURPE	BASE
a	0,79	0,71
b	0,21	0,29
d	11,69	22,59
	0,27	0,32
Coefficient α, en kW/MWh	6,18 €/MWh	7,54 €/MWh
Coût capacité CC	66,70%	70,54%
Taux ARENH de la grille	108,94 €/MWh	121,17 €/MWh
Prix énergie PE		62,40 €/MWh

Grilles C4 - 4 postes	Horo-saison TURPE	HPH	HCH	HPB	HCB
a	0,63	1,64	0,71	1,66	1,43
b	0,37	0,64	0,29	0,66	0,43
d	47,76	24,05	13,50	7,73	6,38
	0,68	0,11	-	-	0,06
Coefficient α, en kW/MWh	17,62 €/MWh	1,59 €/MWh	-1,52 €/MWh	-	0,28 €/MWh
Coût capacité CC	71,23%				
Taux ARENH de la grille	159,91 €/MWh	69,91 €/MWh	75,24 €/MWh	34,14 €/MWh	62,40 €/MWh
Prix énergie PE					

Annexe décision n°57/2021 du Conseil municipal du 13 décembre 2021

BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 12 octobre 2021 au 13 décembre 2021 :

Fournisseurs	Objet	Montant en € TTC	Date	Section
SAMSE	FOURNITURES POUR POSE DECORS NOEL	158,40 €	14/10/2021	FCT
ABRAM	FOURNITURES DIVERSES	77,82 €	14/10/2021	FCT
TMI SARL	REPARATION TONDEUSE	132,00 €	14/10/2021	FCT
REXEL	FOURNITURES RESEAUX	16,56 €	14/10/2021	FCT
SAMSE	FOURNITURES QUINCAILLERIE VIEIL AIGLUN	748,37 €	14/10/2021	FCT
E PRINT	LIASSES RECOMMANDES SANS AR	65,88 €	22/10/2021	FCT
ESTORNEL	FOURNITURES POUR RESEAU ARROSAGE PELOUSE PLACE DE LA MAIRIE	136,09 €	22/10/2021	FCT
MAURIN BERNARD	ELAGAGE DE DEUX ARBRES AU BORD DU STADE	420,00 €	22/10/2021	FCT
CARREFOUR	APERITIFS 11 NOVEMBRE ET REUNIONS DE QUARTIER	48,04 €	22/10/2021	FCT
ALPES DETERGENTS	PRODUITS ENTRETIEN ET DIVERS	409,62 €	02/11/2021	FCT
FIRST STOP AYME	PNEUS POUR MERCEDES 6913 LT 04	382,20 €	03/11/2021	FCT
YESSS ELECTRIQUE	MATERIEL ELECTRIQUE POUR DECORS DE NOEL	496,19 €	03/11/2021	FCT
LE PETIT GIBUS	EDITION NOVEMBRE 2021	24,40 €	03/11/2021	FCT
LOXAM	LOCATION NACELLE POSE DECORS DE NOEL	1 327,81 €	03/11/2021	FCT
ARTS ET FLEURS	GERBE 11 NOVEMBRE	40,00 €	03/11/2021	FCT
FORUM BATIMENT	COLLE POUR DECORS DE NOEL	221,27 €	04/11/2021	FCT
CEDEO	FOURNITURES REPARATION DOUCHETTE TISANERIE	204,62 €	10/11/2021	FCT
YESSS ELECTRIQUE	BATTERIES ONDULEURS + MATERIEL DECO NOEL	68,62 €	10/11/2021	FCT
YESSS ELECTRIQUE	ECLAIRAGE MARCHE DE NOEL	83,12 €	10/11/2021	FCT
AILHAUD ETS	REPARATION EVACUATION WC PMR ECOLE	560,04 €	10/11/2021	FCT
AILHAUD ETS	DETRARTRAGE BALLON EAU CHAUDE ECS	356,40 €	10/11/2021	FCT
ABRAM	SACS ASPIRATEUR ECOLE	66,14 €	10/11/2021	FCT
AILHAUD ETS	INTERVENTIONS PLOMBERIE AU POLE ET A LA MAIRIE	1 874,98 €	10/11/2021	FCT
DUPARC	FEU BICOLORE POUR CHASSE NEIGE	38,36 €	10/11/2021	FCT
LA JARDINERIE DE PROVENCE	SAPIN DE NOEL	94,50 €	19/11/2021	FCT
ALPES DETERGENTS	PRODUITS ENTRETIEN	125,25 €	19/11/2021	FCT
LE 4 TIERS	APERITIF DU 11 NOVEMBRE 2021	200,00 €	19/11/2021	FCT
COMAT & VALCO	PANNEAUX SIGNALISATION	420,00 €	19/11/2021	INV
GOBILLARD	CHAMPAGNE POUR VOEUX DU MAIRE 2022	990,00 €	19/11/2021	FCT
ALPES DETERGENTS	FOURNITURES ENTRETIEN + CANTINE	433,00 €	26/11/2021	FCT
ABRAM	PIEDS POUR BOITE A LIVRES	161,32 €	01/12/2021	FCT
LA BOITE A BISCUITS	GOUTERS DE NOEL	759,11 €	01/12/2021	FCT
LA JARDINERIE DE PROVENCE	SAPINS POUR DECORS DE NOEL	94,50 €	01/12/2021	FCT
CARREFOUR	GOUTER DE NOEL ECOLE + GUIRLANDE SAPIN	76,56 €	01/12/2021	FCT
PROVENCE FROID	ENTRETIEN LAVE VAISSELLE CANTINE	348,00 €	09/12/2021	FCT
LIBRAIRIE LA RUELLE	FOURNITURES SCOLAIRES CLASSE CE2-CM1	101,00 €	09/12/2021	FCT
LIBRAIRIE LA RUELLE	FOURNITURES SCOLAIRES CLASSE CM1-CM2	93,60 €	09/12/2021	FCT
DEMATIS	RECONDUCTION KIT DEMAT	624,00 €	09/12/2021	FCT
ALUSTORE	REPARATION PORTE ECOLE PLUS FENETRES CLASSE RICHARD	2 877,89 €	09/12/2021	FCT
YESSS ELECTRIQUE	AMPOULES POUR SALLE DE MUSCULATION	84,31 €	09/12/2021	FCT
SAMSE	FOURNITURES POUR POSE DECORS NOEL	158,40 €	14/10/2021	FCT
	TOTAL	15 403,77 €		

Le Maire
Michel AUDRAN

